



DEPARTEMENT de l'ARDECHE
MAIRIE de JAUJAC
Place du Champ de Mars 07380 Jaujac

Tél : 04 75 93 22 28

Fax : 04 75 93 25 29

Mail : mairie@jaujac.fr

Site : <http://www.jaujac.fr>

Compte Rendu du Conseil Municipal
Du 30 mai 2016

1 – Convention pour la mise en œuvre de l'auto surveillance des baignades saison estivale 2016

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer la convention pour la mise en œuvre de l'auto surveillance de la baignade de la Turbine pour la saison estivale 2016.

Le coût est estimé à 285 € pour l'auto surveillance du site de la turbine (1 prélèvement tous les 15 jours) et 870 € pour interprétation, les analyses ponctuelles complémentaires et appui technique. Ce dernier montant sera ajusté en fonction des événements rencontrés et des commandes d'analyses réellement exécutés au cours de la saison.

2 - Création d'un 4^{ième} poste d'adjoint

Monsieur le Maire :

- rappelle que depuis mars 2014, la commune dispose de 3 adjoints et d'une délégation à un conseiller municipal pour la mission urbanisme, que les articles L 2122-1 et L 2122-2 du CGCT précise que la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal soit 4 adjoints au maire au maximum pour la commune.

- informe qu'en raison des futurs travaux (projet la Bastide) et l'accroissement de travail de la mission urbanisme (PLUi), il serait souhaitable de créer un 4^{ième} poste d'adjoint au maire.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de créer un 4^{ième} poste d'adjoint.

3 - Election du 4^{ième} adjoint

Nicolas MARTIN est élu 4^{ième} adjoint. (10 voix pour – 1 abstention)

4 – Indemnité de fonction des élus

Le Conseil Municipal fixe les indemnités comme suit :

Maire : 27 % de l'indice brut 1015 soit 1026.39 € brut par mois

1^{ier} 2^{ième} 3^{ième} adjoint : 16.50 % de l'indice brut 1015 soit 627.24 € brut par mois

4^{ième} adjoint : 6 % de l'indice brut 1015 soit 228.09 € brut par mois

Conseillers délégués (8) : 3.03 % de l'indice brut 1015 soit 125.44 € brut par mois

5 – Promesse unilatérale d'achat à la SAFER

Suite à la vente des parcelles AD 311 – 312 - 334 - 335 - 529 - 530 d'une surface totale de 1 ha 93 a 21 ca par la SAFER moyennant la somme de 2 930 €, le Conseil Municipal décide de signer une promesse unilatérale d'achat avec la SAFER.

6 – Recensement de la population 2017 : nomination d'un coordonnateur communal.

Le recensement de la population aura lieu du 19 janvier 2017 au 18 février 2017, Mme MAILLET Annick est nommée en tant que coordonnateur communal.

7 - Adhésion au CNAS

Le Conseil Municipal a décidé de mettre en place une action sociale en faveur du personnel communal en adhérant au CNAS à compter du 1^{er} septembre 2016.

Mme TELLIER Henriette est désignée en qualité de délégué auprès du CNAS.

8 – Convention de fourrière

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention de fourrière avec l'Association Coup de Patte pour un an à compter du 24 juin 2017 moyennant une participation de 1.04 € par habitant.

9 – Demande de subvention / Syndicat départemental ovin

Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 650 € au Syndicat Départemental Ovin pour l'organisation de la fête de la transhumance qui se déroulera le dimanche 12 juin 2016 à JAUJAC.

10 - Castagnades d'automne 2016 – demande de subvention

Le Conseil Municipal sollicite une aide du Département pour l'organisation des castagnades d'automne.

11- Cession de terrain

Les conjoints PEREZ-CANO souhaitent céder à la commune deux parcelles de terrain d'une superficie de 13 ca et 6 ca afin de régulariser l'implantation de la voie des plots.

Le Conseil Municipal accepte la cession de terrain et autorise le maire à signer tous les documents afférents à cette cession.

12 – Demande de subvention / Association sportive Collège Joseph DURAND

Le Conseil Municipal accorde une subvention de 200 € à l'association sportive du Collège Joseph DURAND, afin de participer aux frais de déplacement de 4 élèves de JAUJAC qui sont qualifiés pour le championnat de France de triathlon et duathlon et/ou le championnat de France de VTT et/ou le championnat de France de RAID Multi-sport et/ ou le challenge des jeunes officiels.

Toutes les délibérations ont été votées à l'unanimité